



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 octobre 2022**

Date de convocation : jeudi 29 septembre 2022

Délibération n° CC_2022_183
Nomenclature : 4.1.7

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 57

Pouvoirs :

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre

DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme

Véronique CAMBON, M. Joël TERRIEN à Mme

Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 5 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Bernard CHAIGNEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant les besoins de la Direction Education, Enfance, Jeunesse,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de certains agents de la direction compte tenu des besoins de service,

Considérant qu'à l'issue des jurys de recrutement d'auxiliaires de puériculture, les agents retenus seront recrutés sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale,

Considérant le recrutement d'agents contractuels au sein de la direction depuis plusieurs années pour répondre à des besoins permanents de l'établissement :

- Entretien :
 - o 12 postes à temps non complet
- Entretien/restauration :
 - o 8 postes à temps non complet
- Restauration :
 - o 3 postes de cuisinier à temps complet
 - o 6 postes d'agent de restauration à temps complet et non complet
 - o 2 agents d'office à temps non complet
- Animation :
 - o 1 poste de directrice/directeur à temps complet
 - o 24 postes d'agent d'animation à temps complet et à temps non complet

Considérant que ces postes permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires et qu'il revient à l'organe délibérant de créer les postes correspondant aux emplois permanents de l'établissement,

Considérant ainsi, qu'après avis du comité technique du 20 septembre 2022 et compte tenu des besoins susvisés des services de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint technique	+ 1 TC	
Adjoint technique		- 1 TNC (33h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TNC (32h)	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (28h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TNC (22,6h)	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (5,6h)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	+ 1 TC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		- 1 TNC (30h)
Auxiliaire de puériculture de classe normale	+ 1 TC + 1 TNC (31h)	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		- 1 TC
Emploi de catégorie B - cadre		- 1 TNC (31h)

d'emplois des auxiliaires de puériculture		
Adjoint technique	+ 27 TNC (21,3/19,8/23,3/21/21,5/21/25,1/ 27,65/16/16/16,6/19,63/27/33/26,6/30/30/ 24/32/21/26/24/32/25,5/25/26,6/18)	
Adjoint technique	+ 4 TC	
Adjoint d'animation	+ 2 TC	
Adjoint d'animation	+ 14 TNC (30h)	
Adjoint d'animation	+ 7 TNC (25h)	
Adjoint d'animation	+ 2 TNC (20h)	

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité technique du 20 septembre 2022,

Considérant les crédits prévus au budget 2022, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal ci-annexé, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le 12/10/2022

SLO

ID : 017-200036473-20221006-CC_2022_183-DE

Budget principal

RADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	6	2	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	16	0	14	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	14	3	13	0
Rédacteur	B	8	0	4	2
Rédacteur principal 1° classe	B	6	0	6	0
Rédacteur principal 2° classe	B	3	0	3	0
Attaché	A	19	0	12	4
Attaché hors classe	A	3	0	1	0
Attaché principal	A	4	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		80	5	62	7
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	45	30	19	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	14	5	13	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	33	21	32	0
Animateur	B	5	0	4	1
Animateur principal 1° classe	B	2	0	2	0
Animateur principal 2° classe	B	4	0	3	0
Total		103	56	73	1
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	81	52	39	5
Adjoint technique principal 1° classe	C	12	6	12	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	82	46	78	0
Agent de maîtrise	C	17	2	14	1
Agent de maîtrise principal	C	7	3	7	0
Technicien	B	6	0	3	2
Technicien principal 1° classe	B	11	0	10	0
Technicien principal 2° classe	B	3	0	1	2
Ingénieur	A	5	0	3	1
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	3	0	3	0
Total		228	109	171	11
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	32	3	31	0
ATSEM principal 2° classe	C	17	2	11	5
Auxiliaire puér classe supérieure	B	6	0	6	0
Auxiliaire puér classe normale	B	5	1	5	0
Assistant socio-éducatif	A	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	2	0	2	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	6	0	6	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le 12/10/2022



ID : 017-200036473-20221006-CC_2022_183-DE

Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		75	6	68	5
Filière sportive					
Opérateur des APS principal	C	1	0	1	0
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	C	5	0	2	2
Educateur des APS principal 1° classe	C	4	0	4	0
Educateur des APS principal 2° classe	C	2	0	2	0
Total		13	0	10	2
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	1	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		2	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	1	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	2	0	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	2
Total		5	0	0	2
Total général		507	177	387	28